

HANDICAP VISUEL ET AUDITIF

RÉGLEMENTATION ET ACTEURS SOCIAUX
DE PRISE EN CHARGE

La définition du handicap



▲ Selon l'OMS - Elle comprend 3 dimensions :

- **La déficience** : « Dans le domaine de la santé, la déficience correspond à toute perte de substance ou altération d'une fonction ou d'une structure psychologique, physiologique ou anatomique. »
- **L'incapacité** : « Dans le domaine de la santé, une incapacité correspond à toute réduction (résultant d'une déficience) partielle ou totale de la capacité d'accomplir une activité d'une façon normale ou dans les limites considérées comme normales, pour un être humain. »
- **Le désavantage** : « Dans le domaine de la santé, le désavantage social d'un individu est le préjudice qui résulte de sa déficience ou de son incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement d'un rôle considéré comme normal, compte tenu de l'âge, du sexe et des facteurs socioculturels. »

▲ La définition légale du handicap en France

La loi du 11 février 2005 - Article 114 : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

- ▲ **Le handicap visuel** concerne les personnes aveugles, mais aussi les personnes malvoyantes
- ▲ **Le handicap auditif** : la perte auditive totale est rare, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification. Selon les cas, ce handicap s'accompagne ou non, d'une difficulté à oraliser.

Prise en charge du handicap en entreprise

▲ Législation

La définition de la qualité de travailleur handicapé est donnée par l'article L.323.10 du code du travail : « *Est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou de plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.* »

L'aptitude à un poste de travail relève du médecin du travail mais l'ophtalmologiste traitant et l'omnipraticien traitant ont un rôle non négligeable des lors qu'une pathologie retentit sur le travail et/ou sur les trajets domicile-lieu de travail.

En cas de basse vision, c'est l'ophtalmologiste qui prescrit les aides optiques, un dialogues direct avec le médecin du travail est indispensable avec l'accord du patient.

Prise en charge du handicap

▲ Organismes de financement

La **MDPH** (maison départementale des personnes handicapées) est l'organisme qui attribue le statut de travailleur handicapé, il en existe une par département.

Elle a pour but de rassembler en un lieu unique les ressources disponibles pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental.

Elle doit permettre à la personne handicapée d'y trouver toutes informations utiles les concernant telles que les aides techniques et leurs financements, le domicile, la scolarité, le travail, les loisirs, les aides humaines

Elle offre la possibilité de donner des aides financières directement pour acquérir un matériel.



Prise en charge du handicap



▲ Organismes en faveur de l'insertion professionnelle

Pour bénéficier des aides et services de l'Agefiph, le handicap doit être reconnu administrativement.

L'Agefiph intervient exclusivement pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi, en milieu ordinaire de travail, des personnes reconnues handicapées dans les entreprises du secteur privé.

La politique en faveur de l'insertion professionnelle ne se limite pas au financement d'aides.

Au fil des ans, l'Agefiph a construit un réseau de partenaires-services intervenant dans les domaines suivants :

- ▲ Le recrutement et de la préparation à l'emploi avec Cap emploi
- ▲ Le maintien dans l'emploi avec Sameth
- ▲ La mobilisation des entreprises avec Alther

Evolution sociétale : normes

Publication du décret et de l'arrêté du 24 décembre 2015 « relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ».

Deux articles concernent plus spécifiquement l'ophtalmologie et l'audition :

▲ **Article 7 : Revêtements des sols, murs et plafonds des parties communes.**

Les revêtements de sols, murs et plafonds ne doivent pas créer de gêne visuelle ou sonore pour les personnes ayant une déficience sensorielle.

▲ **Article 10 : Dispositions relatives à l'éclairage des parties communes.**

La qualité de l'éclairage, artificiel ou naturel, des circulations communes intérieures et extérieures doit être telle que l'ensemble du cheminement est traité sans créer de gêne visuelle. Les parties du cheminement qui peuvent être source de perte d'équilibre, les dispositifs d'accès et les informations fournies par la signalétique font l'objet d'une qualité d'éclairage renforcée.

Recherche et services innovants



- ▲ La société **Streetlab**, installée au cœur de l'Institut de la Vision, a été créée par la Fondation Voir & Entendre et l'UPMC.

Elle a pour mission d'accompagner les industriels **développant des produits et services innovants** destinés à **améliorer l'autonomie, la mobilité et la qualité de vie des personnes déficientes visuelles**. Streetlab possède ses propres plateformes pour effectuer des expérimentations dans des conditions virtuelles, artificielles ou réelles.

Ainsi, Streetlab a mis au point une Rue artificielle: Plateforme pour l'amélioration de la mobilité des personnes déficientes visuelles.

- ▲ La Rue artificielle permet de **conduire des expérimentations** dans de nombreux champs d'application (Mobilité, chaîne du déplacement, éclairage, accès à l'information) et ce, en terme de :
 - ▲ Recherche fondamentale (psychophysique, ergonomie, etc.)
 - ▲ Recherche clinique pour évaluer le bénéfice thérapeutique entre d'autonomie et de qualité de vie
 - ▲ Co-conception et évaluation de solutions (produits, services, etc.) techniques adaptées aux déficients visuels et, plus largement aux personnes âgées, etc.

Guides pratiques

- ▲ Les guides "[Informer les personnes sourdes ou malentendantes](#)" et "[Informer les personnes aveugles ou malvoyantes](#)" : proposent un tour d'horizon des différents vecteurs d'information disponibles (Télévision, Radio, Internet, Papier, etc.).
- ▲ Ils explicitent la conception proprement dite de **contenus accessibles** : simplification du texte, choix des couleurs et des illustrations, des polices et de la taille de caractère, accentuation des contrastes notamment.
- ▲ Ils présentent quelques **règles de savoir-être pour échanger** avec un interlocuteur sourd ou malentendant et organiser des séances de travail, des rencontres et des colloques accessibles aux publics handicapés.



Associations



- ▲ **Association Kératocône Anne de Fonvillars**, 52 bis rue Vaneau 75007 Paris 01.45.44.99.02 www.keratocone.net
- ▲ **Association française d'assistance aux aveugles civils**, 64 rue de Montreuil 78000 Versailles 01.39.50.44.16
- ▲ **Les auxiliaires des aveugles**, 71 avenue de Breteuil 75015 Paris 01.43.06.94.30 www.lesauxiliairesdesaveugles.asso.fr
- ▲ **Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés, AMI**, 172, rue de la Chanaye 71000 Macon 09.67.01.54.37 www.ami-handicap.org
- ▲ **Association nationale des parents d'enfants aveugles ou gravement déficients visuels**, 12 bis rue de Picpus 75012 Paris 01.43.42.40.40 www.anpea.asso.fr
- ▲ **Association nationale des sourds-aveugles**, 18 rue Etex 75018 Paris 01.46.27.48.10 www.anpsa.fr
- ▲ **Fédération des Associations pour adultes et jeunes handicapés**, Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine 75755 Paris cedex 15 01.44.10.23.40 www.apajh.org
- ▲ **Association pour la sauvegarde des enfants invalides**, Immeuble Paul Descours 30 avenue Tolosane BP83 31522 Ramonville cedex 05.61.39.53.53
- ▲ **Rétina France** BP 62 - 2, chemin de Cabirol 31771 Colomiers cedex 05.34.55.27.30 ou 0.810.30.20.50 www.retina.fr
- ▲ **Association 'Information et recherche sur la rétinite pigmentaire' IRRP** 53, rue de la République 30160 Besseges 04.66.55.78.95 www.irrp.asso.fr
- ▲ **Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, AVH** 5 rue Duroc 75343 Paris cedex 07 01.44.49.27.27 www.avh.asso.fr
- ▲ **Association nationale de lutte contre la cécité, SOS Rétinite** 276 impasse de la Baume route de Vauguières 34000 Montpellier 04.67.65.06.28 www.sos-retinite.com
- ▲ **Comité de liaison et d'action des parents d'enfants et d'adultes atteints de handicaps associés**, 18 rue Etex 75018 Paris 01.42.63.12.02
- ▲ **Association française des Albinismes, Genespoir**, 3, rue de la paix 35000 Rennes 02.99.30.96.79 www.genespoir.org/fr
- ▲ **Une porte sur le Web pour les personnes handicapées visuelles** : BrailleNet www.brailenet.org
- ▲ **Associations Chiens Guides d'Aveugles** www.chiensguides.fr et bien d'autres adresses sur recherche Google : chiens guides d'aveugles

Associations



- ▲ **UNISDA (Union Nationale pour l'Insertion Sociale du Déficient Auditif) :**
<http://www.unisda.org/>
- ▲ **Fédération Nationale des Sourds de France (FNSF) :**
<http://www.fnsf.org/>
- ▲ **Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB) :**
<http://www.ffsb.be/>
- ▲ **Fédération Romande des Malentendants (FRM) :**
<http://www.ecoute.ch/>
- ▲ **Association des Sourds du Canada. Site bilingue :**
<http://www.cad.ca/>
- ▲ **Le site de l'AFIDEO (Association Française pour l'Information et la Défense des sourds s'Exprimant Oralement) :**
<http://www.afideo.org/>
- ▲ **VISUF (Visuel SUrdité Francophone), la « Cité des Sourds et Malentendants ».** Toutes les informations pratiques, un site de qualité professionnelle, soutenu par la Ville de Paris :
<http://www.visuf.org/>
- ▲ **Sourds.net**, un portail de la surdité, avec toute l'actualité et un ensemble de rubriques, comme *Histoire* (les sourds célèbres), *Écran sourd* (films, théâtre, télé, etc.) et *Adresse*, un répertoire d'adresses classées par département. Beaucoup de pubs, malheureusement :
<http://www.sourds.net/>
- ▲ **L'ouïe magazine**, « le magazine de la filière audition », site d'information sur la surdité pour les professionnels et le grand public :
<http://www.ouiemagazine.fr/>
- ▲ **Pisourd**, le portail suisse francophone de la surdité :
<http://www.pisourd.ch/>